

*Commission canadienne du blé—Loi*

50 millions de dollars. Au temps où j'étais ministre, j'ai recommandé à nos quatre syndicats géants de mettre leurs ressources en commun pour se tailler une place sur le marché. Quand on y réussit, le profit réalisé par boisseau est minime. La concurrence est très intense.

Le fait demeure qu'il n'existe pas au Canada de compagnie céréalière importante qui réussit en affaires sous la direction de propriétaires canadiens et administrée dans les intérêts des agriculteurs canadiens pour vendre nos céréales dans le monde. Il n'y a pas de compagnie canadienne qui prenne l'initiative d'ouvrir de nouveaux marchés à cause de cette affreuse terreur d'il y a 47 ans quand les opérations de vente accablèrent les compagnies à la faillite. Tout comme pour une terreur de vieille dame, cela ne s'oublie pas. Quant aux jeunes qui ont fait leurs classes dans ces organismes agricoles, on leur a appris dès leur arrivée dans ces syndicats l'horrible leçon tirée de l'expérience des années 1929, 1930 et 1931 que dans le commerce des céréales on peut tout perdre en l'espace de quelques mois. Le bill à l'étude vise donc à encourager les sociétés canadiennes, qu'elles soient privées ou constituées en coopératives, à s'intéresser au commerce du grain, même s'il s'agit juste d'une denrée, le colza.

La production de colza, si on prend un chiffre rond de 100 millions de boisseaux, à \$5 le boisseau, représente une production totale de 500 millions de dollars à commercialiser. L'agriculteur touche un montant initial qu'il faut emprunter. Si le prix initial est de \$2 le boisseau, il faut donc emprunter 200 millions de dollars, si toute la production est mise en commun. Jusqu'à ce qu'on écoule la production et qu'on récupère ces 200 millions de dollars, on a une dette équivalant au montant du paiement initial, plus les intérêts accumulés dans l'intervalle. Si je donne tous ces détails, c'est parce qu'ils sont connus de tout le monde dans l'Ouest, mais ce n'est pas le cas à la Chambre.

Par ce bill, le ministre demande au gouvernement et au contribuable canadien de cautionner ces plans de mise en commun en garantissant 90 p. 100 du paiement initial. Cela semble raisonnable. Sans cela, je ne vois pas comment ces sociétés canadiennes se lanceraient dans la commercialisation du grain. Elles sont au moins protégées par la garantie sur le paiement initial. Mais la seconde étape représente quand même un risque énorme.

On a demandé hier soir au ministre s'il pensait que ces plans de mise en commun attireraient beaucoup d'adhérents. Il a répondu, comme il se devait, avec prudence, en disant que beaucoup de gens désiraient adhérer à ce genre de plans, selon lui, mais que ceux qui allaient s'en occuper hésitaient à en faire partie, parce qu'ils redoutaient que ne se reproduise la même chose que par le passé. Aussi, les faits que j'ai rappelés hier soir et encore aujourd'hui devraient fournir à la Chambre de bonnes raisons d'appuyer ce bill.

● (1120)

Ce projet de loi tend à répondre aux aspirations politiques des Canadiens de l'Ouest qui souhaitent un prix moyen. Il essaie d'aider ce groupe en faisant cautionner le paiement initial par le gouvernement, en se servant du contrat et du livret de permis pour encourager les syndicats à adhésion facultative à se lancer dans le commerce aléatoire qu'est la vente du Grain. J'ai moi-même l'impression que dès qu'ils s'y

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

mettront, ils connaîtront le succès et voudront se développer davantage. J'espère que cette mesure d'encouragement portera fruit et qu'ils commenceront à vendre du blé, de l'orge, du grain et du soya canadiens. Si ces organismes prennent leur courage à deux mains et essaient de se tailler une place sur le marché, ils ont toutes les chances de réussir.

En terminant, j'aimerais faire quelques commentaires sur le discours du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin).

**M. Baker (Grenville-Carleton):** En vaut-il la peine?

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Je le pense. Le député de Regina-Lake Centre semblait excessivement nerveux, mais il exprimait en réalité à sa manière la crainte qui tenaille tant d'habitants de l'Ouest, de Regina surtout. En effet, ils ont peur de livrer concurrence et ils ne veulent pas que ces sociétés prennent le moindre risque; tout ce qu'ils veulent, c'est un seul organisme à adhésion obligatoire, et que tous les risques soient assumés par les contribuables. Voilà, à mon sens, la substance de son discours. Son exposé était en réalité fondé sur des principes socialistes.

En gros, ce qui le troublait, ce qui rendait son exposé d'hier soir aussi irrationnel, c'est le fait de savoir que ses amis les administrateurs de ces sociétés sont terrorisés à l'idée de devoir se faire concurrence sur le marché mondial. Je sais qu'il a fait des allusions précises à mon sujet. La pire chose qu'il ait pu dire à mon endroit, c'est que je suis à la solde du ministre chargé de la Commission canadienne du blé. C'est terrible! Il sait que la pire injure qu'un député puisse faire à l'endroit d'un autre député de l'Ouest, c'est de dire qu'il est un ami du ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Nous, en tant que députés de l'opposition, nous savons voir quand un projet de loi est bon, quand il est nécessaire, non seulement parce qu'il satisfait dans l'immédiat les désirs des partisans de la mise en commun et des partisans du paiement au comptant, mais aussi parce qu'il nous donne l'occasion de faire réaliser des ventes à une société canadienne. Espérons que cela facilitera la commercialisation des principaux produits, et notamment du blé et du maïs. Compte tenu des circonstances, je prends le risque de m'associer au ministre parce que j'estime que, après tout, c'est un bon projet de loi et qu'il faut savoir prendre des risques pour bien servir ses commettants.

J'ignore si ce projet de loi donnera de bons résultats. Je pense que le ministre a fait un bel effort et a fourni tous les mécanismes voulus. Les compagnies n'ont plus maintenant qu'à prendre la situation en main et vendre le colza. C'est la seule façon pour elles de conserver leur clientèle. Si elles savent tirer leur épingle du jeu dans le système d'entreprises privées, elles pourraient fort bien être récompensées de leurs efforts. Mais ce qui importe avant tout, c'est qu'elles aideront non seulement les Canadiens mais le monde entier à acheter nos produits.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, je voudrais moi aussi ajouter un mot au débat de troisième lecture du bill qui est à l'étude aujourd'hui. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a parlé de l'importance des grains et des graines oléagineuses dans l'économie mondiale. Je ne voudrais pas laisser passer un débat sur ce sujet sans en souligner moi aussi l'importance.